

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SESSION RÉGULIÈRE DU 5 JUIN 2006

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Correspondance

Période de question – Parole à l'assemblée

4. Rapport des comités – Inspecteur municipal
 - 4.1 Suivi – Demande de retrait de taxes commerciales – 821, rue Buisson
 - 4.2 Dépôt de recommandations - CRPLAS
 - 4.3 Dépôt de recommandations concernant les bateaux - CRPLAS
 - 4.3.1 Avis de motion – Modification de la zone 25V
 5. Rapport des comités
 - 5.1 Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel
 6. Trésorerie
 7. Adoption des comptes fournisseurs
 8. Engagement de crédits – Juin 2006
 9. Adoption du règlement 2005-440 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier la zone 18F à même la zone 15V
 10. Adoption du second projet de règlement 2005-441 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier les usages dans la zone 13V
 11. Embauche d'un employé temporaire – Travaux chemin du Lac-Huron
 12. Opposition – Projet de réforme du mode de scrutin
 13. PMT Roy – Proposition d'assurance
 14. Fabrique St-Rémi – Prêt de la salle municipale
 15. Appui à la MRC de Mékinac – Remboursement de la TVQ aux MRC
 16. Mandat – Travaux Fossé Buisson
 17. Programme d'amélioration du réseau routier local – Rang St-Georges
 18. Demande de pose de dos d'âne – Rue Sainte-Marie
 19. Formation - CPTAQ
 20. CPTAQ – Appui à la demande d'exclusion de la MRC de Mékinac
 21. Appartenance Mauricie – Calendrier historique 2007
 22. Femmes de Mékinac – Demande d'appui financier - Colloque
 23. Appui à la Municipalité du Canton D'Orford – Parc du Mont-Orford
 24. Dépôt au conseil – Flash MMQ / Dispositif de refoulement d'égout – Info-Prévention – Appareils et aires de jeux
 25. Dépôt au conseil – MMQ – Bulletin annuel de la Municipalité de Lac-aux-Sables
 26. Autorisation de signature – Entente pour la fourniture des services d'une ou des ressources locales pour agir comme personne(s) désignée(s) au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi que la main d'œuvre, des équipements et du matériel requis pour la surveillance et l'exécution des travaux dans les cours d'eau municipaux
 27. Varia
 - 27.1 OMH – Approbation des états financiers pour l'année 2005
 - 27.2 Âge d'Or Hervey Jonction – Prêt de la salle HJ
 - 27.3 Sénat du Canada – Appui Motion pour un Canada sans fumée
 - 27.4 Suivi de dossier – Dérogation mineure – 2 chemin de la Truite
 - 27.5 Classique annuelle Desjardins
 - 27.6 Sable sur la rue Sainte-Marie
- Période de question – Parole à l'assemblée

28. Levée de l'assemblée

Province de Québec

***Municipalité de la Paroisse
de Lac-aux-Sables***

Séance régulière de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce cinquième jour de juin deux mil six (5 juin 2006) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Jacques Vincent, Maire
Marius St-Amant, conseiller
Réal Marcotte, conseiller
Jacques Champagne, conseiller
Marielle Denis, conseillère
Jean-Pierre Delisle, conseiller

Yvon Bourassa, conseiller est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Jacques Vincent, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

2006-06-157 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil adopte l'ordre du jour de la session du 5 juin 2006 en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbal de la session régulière du *1^{er} mai 2006* et de la session spéciale du *24 mai 2006* ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

2006-06-158 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le procès-verbal de la session régulière du *1^{er} mai 2006* et le procès-verbal de la session spéciale du *24 mai 2006*, soient et sont adoptés, tel que rédigés.

ADOPTÉE

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 05-06-2006 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois ;

2006-06-159 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil municipal accepte le dépôt du Bordereau de correspondance numéro 06-06-2006.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 54
Fin : 20 h 02

4. Rapport des comités – Inspecteur municipal

4.1 Suivi – Demande de retrait de taxes commerciales – 821, rue Buisson

CONSIDÉRANT la résolution 2006-05-143 par laquelle le conseil se disait disposé à accepter la demande de retrait des taxes commerciales sur l'immeuble du 821, rue Buisson à condition suivante que les infrastructures de salon de coiffure soient retirées ;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection de l'inspecteur en bâtiment et en environnement daté du 17 mai 2006, démontre que toutes les conditions ont été respectées ;

2006-06-160 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde le retrait des taxes commerciales de l'immeuble sis au 821, rue Buisson et ce, à compter du 15 mai 2006.

ADOPTÉE

4.2 Dépôt de recommandations - CRPLAS

CONSIDÉRANT le document daté du 30 mai 2006 faisant état des recommandations du comité de réflexion pour la protection du Lac-aux-Sables ;

2006-06-161 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte le dépôt des recommandations déposées par le Comité de réflexion pour la protection du Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE

4.3 Dépôt de recommandations concernant les bateaux - CRPLAS

CONSIDÉRANT le document daté du 30 mai 2006 faisant état des recommandations du comité de réflexion pour la protection du Lac-aux-Sables concernant les bateaux ;

2006-06-162

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte le dépôt des recommandations concernant les bateaux déposées par le Comité de réflexion pour la protection du Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE

4.3.1 Avis de motion – Modification de la zone 25V

2006-06-163

Jacques Champagne donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables étudiera et adoptera s'il y a lieu, un règlement modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier les limites de la zone 25V.

5. Rapport des comités

5.1 Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel

L'inspecteur responsable du règlement sur les chiens dépose le rapport de mai 2006.

6. Trésorerie

7. Adoption des comptes fournisseurs

2006-06-164

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les comptes suivants soient adoptés et payés :

Listes des comptes à payer		
MAI 2006		
303	ULTRAMAR LIMITÉE	1 359.47 \$
304	DANIEL BÉDARD	125.00 \$
305	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
306	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
307	ALSCO	161.00 \$
308	ATELIER CLAUDE TOUSIGNANT	513.06 \$
309	BIOLAB	294.28 \$
310	BOUTIQUE FLEUR DE MAI	108.70 \$
311	CANADIEN NATIONAL	1 817.87 \$
312	CLINIQUE VÉTÉRINAIRE NORMANDIE	51.76 \$
313	CLUB DE GOLF LE ST-RÉMI	250.00 \$
314	COMMUNICATION LAS	365.79 \$
315	DANIEL BÉDARD	18.40 \$
316	DISTRIBUTION ROBERT	297.45 \$
317	LES ENTREPRISES C & G BERTRAND	390.88 \$

318	LES ENTREPRISES F.FUGÈRE	1 423.45 \$
319	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	12.39 \$
320	FRANÇOIS FUGÈRE	194.10 \$
321	GARAGE GASTON CHAMPAGNE	68.96 \$
322	GARAGE DANNY MORIN	592.69 \$
323	GROUPE CLR	48.08 \$
324	IMS EXPERTS-CONSEILS	4 688.42 \$
325	JEAN-LOUIS LAJOIE	1 471.62 \$
326	MRC DE MÉKINAC	26 031.71 \$
327	PETITE CAISSE	83.56 \$
328	LES PORTES RO-MA	172.54 \$
329	PRAXAIR PRODUCTS	16.29 \$
330	PROTECTION INCENDIE CFS	273.42 \$
331	HEBDO MÉKINAC DES CHENAUX	688.53 \$
332	LES PUBLICATIONS CCH	60.94 \$
333	9069-4142 QUEBEC INC	728.96 \$
334	RÉAL HUOT INC	208.93 \$
335	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE	2 318.19 \$
336	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	575.13 \$
337	WURTH Canada LIMITÉE	36.73 \$
338	YVON BOURASSA	97.80 \$
339	CARREFOUR ACTION MUNICIPALE	500.61 \$
340	ÉBENISTERIE PELLERIN	6 870.08 \$
341	SYNDICAT CANADIEN LA FONCTION PUBLIQUE	217.34 \$
342	LA CAPITALE ASSURANCES	1 299.71 \$
343	FONDS DE L'INFORMATION	18.00 \$
344	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	200.00 \$
345	OZE PUBLICITÉ	172.53 \$
346	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	62.96 \$
347	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPAL	800.00 \$
348	RECEVEUR GÉNÉRAL Canada	2 081.45 \$
349	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 638.06 \$
350	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
351	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
352	HYDRO-QUÉBEC	822.91 \$
353	RECYC-QUÉBEC	120.00 \$
354	LES ENTREPRISES F. FUGÈRE	1 188.59 \$
355	LES ENTREPRISES ST-UBALDE	21 103.25 \$
356	CREDIT FORD	754.95 \$
357	BELL MOBILITÉ INC	36.99 \$
358	RÉAL CHAMPAGNE	158.99 \$
359	CORPORATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE	200.00 \$
360	GILLES ROY	20.00 \$
361	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
362	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
363	TELUS QUEBEC	818.24 \$
364	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	442.06 \$
365	ULTRAMAR - BANQUE NATIONALE	617.54 \$
366	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
366	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
367	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
368	JULIEN PERRON	120.00 \$
369	HYDRO-QUÉBEC	494.64 \$
370	PITNEY WORKS	590.13 \$
371	TELUS QUEBEC	91.74 \$
372	JULIEN PERRON	10.00 \$
373	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
374	DANIEL BÉDARD	400.00 \$

91 946.87 \$

**SALAIRES
MAI 2006**

503051	ST-AMANT MARIUS	162.77 \$
503052	BOURASSA YVON	162.77 \$
503053	VINCENT JACQUES	486.50 \$
503054	MARCOTTE REAL	162.77 \$
503055	CHAMPAGNE JACQUES	162.77 \$
503056	DENIS MARIELLE	162.77 \$
503057	DELISLE JEAN-PIERRE	162.77 \$
503058	BEAUPRE DANIEL	162.62 \$
503059	BOURASSA YVON	25.00 \$
503060	MORIN DANNY	63.00 \$
503061	LEDUC LISE	54.00 \$
503062	LAFRAMBOISE LUCE	101.50 \$
503063	BEAUPRE DANIEL	111.00 \$
503064	BOURASSA YVON	49.00 \$
503065	DAUNAIS STEPHANE	53.00 \$
503066	DELISLE JEAN-PIERRE	76.00 \$
503067	HAMELIN NICOLAS	61.00 \$
503068	MARTEL ERIC	53.00 \$
503069	RICARD CLAUDE	38.00 \$
503070	HEBERT MADELEINE	378.69 \$
503071	VALLEE NATHALIE	613.32 \$
503072	BACON KATY	412.97 \$
503073	VALLEE RENALD	509.03 \$
503074	BROUILLETTE PIERRE	410.93 \$
503075	HAMELIN GILLES	529.02 \$
503076	MORIN DANNY	37.64 \$
503077	LEDUC LISE	16.66 \$
503078	LAFRAMBOISE LUCE	49.81 \$
503079	HAMELIN GILLES	506.26 \$
503080	HEBERT MADELEINE	378.69 \$
503081	VALLEE RENALD	487.52 \$
503082	BROUILLETTE PIERRE	415.59 \$
503083	VALLEE NATHALIE	564.20 \$
503084	BACON KATY	393.77 \$
503085	HAMELIN GILLES	498.66 \$
503086	VALLEE NATHALIE	722.90 \$
503087	BACON KATY	408.57 \$
503088	BROUILLETTE PIERRE	410.94 \$
503089	VALLEE RENALD	480.06 \$
503090	HEBERT MADELEINE	378.69 \$
503091	BEDARD MICHEL	24.06 \$
503092	LAFRAMBOISE-HAMELIN SEBASTIE	71.79 \$
503093	DAUNAIS STEPHANE	46.16 \$
503094	ABEL FREDERIC	24.08 \$
503095	HAMELIN NICOLAS	23.81 \$
503096	BOURASSA YVON	18.00 \$
503097	DELISLE JEAN-PIERRE	22.14 \$
503097	DELISLE JEAN-PIERRE	22.14 \$
503098	LAFRAMBOISE LUCE	112.53 \$
503099	MARTEL ERIC	22.27 \$
503100	BEAUPRE DANIEL	74.81 \$
503101	LEDUC LISE	53.78 \$
503102	MORIN DANNY	89.63 \$
503103	VALLEE NATHALIE	564.20 \$
503104	HEBERT MADELEINE	378.69 \$
503105	BROUILLETTE PIERRE	410.93 \$
503106	VALLEE RENALD	480.06 \$
503107	HAMELIN GILLES	548.94 \$
503108	BACON KATY	393.77 \$

14 273.81 \$

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Nathalie Vallée, g.m.a
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

8. Engagement de crédits – Juin 2006

2006-06-165

Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les dépenses suivantes soient autorisées en juin 2006, selon la liste présentée.

DESCRIPTION	MONTANT
Borne fontaine sèche – HJ	1 995 \$
Masque autonome – égout	3 240 \$
Fauchage des routes	3 000 \$
Balayage des rues	2 076 \$
Épandage de chlorure de calcium	2 500 \$
Fissure – Chemin du Lac-Huron	3 000 \$
Asphalte d'entretien	2 000 \$
Chlorure de calcium	7 500 \$
Activités Semaine de la Municipalité	1 000 \$
TOTAL	26 311 \$

ADOPTÉE

9. Adoption du règlement 2005-440 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier la zone 18F à même la zone 15V

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables désire apporter certaines modification à son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'une demande de modification a été présentée au Conseil,

ATTENDU QUE la présente demande de modification fait référence au projet initial relativement à la bande de protection de 300 m autour du Lac-Brûlé ;

ATTENDU QUE du côté de Notre-Dame-de-Montauban, la zone de protection autour du Lac-Brûlé à une profondeur de 300 m ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance du 6 juin 2005 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance tenue le 3 octobre 2005 ;

ATTENDU QUE l'avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique a été publié le 7 avril 2006 et que cette dernière s'est tenue le 20 avril 2006 ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté le 1^{er} mai 2006 ;

ATTENDU QUE l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum à été affiché le 8 mai 2006 et que 13 demandes valides ont été reçues ;

2006-06-166

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (5) d'adopter le Règlement 2005-440 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier la zone 18F à même la zone 15V » et ce, sans modification.

1.

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

2.

Le présent règlement a pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier la zone 18F à même la zone 15V » et porte le numéro 2005-440 des règlements de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables.

3.

L'objet du présent règlement vise à modifier la zone 18F en l'agrandissant à même la zone 15V

4.

La zone 18F inclura les lots, du canton de Chavigny, #18, 19, 20, 21, 22 et 23 du 4^e rang Sud-Ouest, les lots 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 du 5^e rang Sud-Ouest, les parties de lots 8a, 9a, 10 et 11 du 6^e rang Sud-Ouest situés à plus de 300mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Francis, les lots 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 du 6^e rang Su-Ouest.. (Voir le plan en Annexe A)

5.

La zone 15V inclura les lots, du Canton de Chavigny, #p-7 :p-8, p-9 et 28 du 5^e rang Sud-Ouest, les lots 1a, 1b, 1c, 2a, 2b, 3a, 3b, 4a, 4b, 5a, 5b, 6a, 6b, 7a, 7b, 8b et 9b du 6^e rang Sud-Ouest ainsi que les parties de lots 8a, 9a, 10 et 11 du 6^e rang Sud-Ouest situés à moins de 300mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Francis (Voir le plan en Annexe A)

6.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

/S/ Jacques Vincent, Maire

/S/ Nathalie Vallée, Directrice générale
et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

10. Adoption du second projet de règlement 2005-441 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier les usages dans la zone 13V

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables désire apporter certaines modification à son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'une demande de modification a été présentée au Conseil,

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance du 6 septembre 2005 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance tenue le 3 octobre 2005 ;

ATTENDU QUE l'avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique a été publié le 16 mai 2006 et que cette dernière s'est tenue le 24 mai 2006 ;

2006-06-167

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5) d'adopter le second projet de Règlement 2005-441 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier les usages de la zone 13V » et ce, sans modification.

1.

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

2.

Le présent règlement a pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier les usages de la zone 13V » et porte le numéro 2005-441 des règlements de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables.

3.

L'objet du présent règlement vise à modifier les usages de la zone 13V pour y restreindre les usages commerciaux.

4.

La grille des spécifications sera modifiée de la manière qui suit :

Classe	Sous-classe	Groupe	Article	13
Résidentielle	e) Chalet		24	
Commerciale	a) Commerces légers	i) services	26	
		ii) vente au détail	26	
Publique		i) voisinage	28	
		ii) utilité	28	
		iii) espaces verts	28	
Villégiature			35	
Agriculture			32	
Forestière			33	X

<i>Minière</i>		<i>34</i>	
<i>Construction et usages spécifiquement prohibés</i>	<i>Sauf en zone forestière</i>	<i>43 alinéa 1</i>	<i>X</i>
<i>Constructions et usages spécifiquement autorisés</i>	<i>Toutes les zones</i>	<i>42 alinéa 1</i>	<i>X</i>
<i>Normes spéciales</i>	<i>Entreposage (type)</i>	<i>109</i>	<i>I</i>

5.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

/S/ Jacques Vincent, Maire

/S/ Nathalie Vallée, Directrice générale
et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

11. Embauche d'un employé temporaire – Travaux chemin du Lac-Huron

CONSIDÉRANT la charge supplémentaire de travail pour les employés municipaux occasionnée par les travaux du chemin du Lac-Huron ;

2006-06-168

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables embauche monsieur Marc Gingras à titre d'employé temporaire pour la durée des travaux du chemin du Lac-Huron (environ 2 semaines), le tout au taux horaire prévu à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

12. Opposition – Projet de réforme du mode de scrutin

ATTENDU QUE les régions rurales contribuent de façon importante au développement économique, social et culturel du Québec ;

ATTENDU QUE plusieurs régions sont aux prises avec des phénomènes inquiétants comme l'exode des jeunes et la dévitalisation des milieux et que ces problématiques exigent d'être dénoncées par des élus engagés dans leur communauté ;

ATTENDU QUE pour être acceptable, toute proposition de réforme du mode de scrutin se doit d'intégrer les principes de la décentralisation et de l'occupation dynamique du territoire ;

ATTENDU QUE tout transfert de circonscriptions des régions rurales vers les grandes villes est inacceptable et que le découpage actuel des 125 circonscriptions électorales du Québec respecte essentiellement la réalité et les particularités régionales ;

ATTENDU QUE des « députés de liste », élus à la proportionnelle, seraient plus redevables à leur parti qu'envers une population rattachée à un territoire et que ces derniers auraient une moins grande légitimité au plan local ce qui nuirait à l'actuel équilibre pour la défense des régions au Parlement ;

ATTENDU QUE la réforme proposée se traduirait dans les faits par une perte de poids politique importante et irrécupérable pour les régions ;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables juge inacceptable le projet de réforme du mode de scrutin proposée par le gouvernement ;

2006-06-169 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables de conserver les 125 circonscriptions actuelles, en ajoutant toutefois 17 sièges de députés élus à la proportionnelle, soit un par région du Québec, selon la proposition formulée par la FQM. Il est de plus résolu qu'une copie soit transmise au Premier ministre Jean Charest et à la FQM.

ADOPTÉE

13. PMT Roy – Proposition d'assurance

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

14. Fabrique St-Rémi – Prêt de la salle municipale

CONSIDÉRANT la demande déposée par la Fabrique à l'effet d'avoir la salle gratuitement pour la tenue des activités pour augmenter leurs revenus ;

2006-06-170 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte de prêter la salle municipale gratuitement pour la tenue des activités de la Fabrique St-Rémi les 19 et 23 juillet 2006 et le 26 août 2006.

ADOPTÉE

15. Appui à la MRC de Mékinac – Remboursement de la TVQ aux MRC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Mékinac par sa résolution numéro 06-05-106 ;

CONSIDÉRANT l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités intervenue entre le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT que cette entente semble être à la satisfaction des parties ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles mesures financières impliquant directement les MRC sont assez limitées, notamment en ce qui concerne l'absence du remboursement de la TVQ payée par les MRC ;

CONSIDÉRANT que les responsabilités des MRC sont en croissance continue, tout comme les montants de TVQ payés par celles-ci, notamment via de nombreuses prises de compétence dans des domaines, comme l'incendie, les matières résiduelles. Les travaux de cours d'eau et autres ;

CONSIDÉRANT que de traiter différemment les MRC des municipalités dans le cadre du remboursement de la TVQ peut influencer la prise de décision concernant toute forme de mise en commun de services via les MRC ;

CONSIDÉRANT qu'il semble y avoir contradiction entre la volonté de renforcement des MRC et la volonté de donner aux MRC une réelle capacité d'action ;

2006-06-171 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables appuie la MRC de Mékinac et demande au gouvernement du Québec de rendre admissible les MRC aux mesures relatives au remboursement de la Taxe de Vente du Québec (TVQ).

ADOPTÉE

16. Mandat – Travaux Fossé Buisson

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des propositions relativement à des travaux du fossé Buisson ;

CONSIDÉRANT le résultat suivant du dépôt des propositions, à savoir :

Soumissionnaires	Prix
Dessau-Soprin	4 400 \$
Pluritec	3 700 \$ (+ 2 000 \$ CA MDDEP)
IMS Experts-Conseils	6 700 \$

2006-06-172 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde le mandat pour la confection de plan pour construction, avec clauses techniques intégrées pour les travaux de fossé Buisson, à la firme Dessau-Soprin pour un montant forfaitaire de 4 400 \$.

ADOPTÉE

17. Programme d'amélioration du réseau routier local – Rang St-Georges

2006-06-173 Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables dépose le projet de demande d'aide financière pour la pose d'un traitement de surface sur une distance de 1,3 km sur le rang St-Georges, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour l'année 2006.

ADOPTÉE

18. Demande de pose de dos d'âne – Rue Sainte-Marie

CONSIDÉRANT la demande du Domaine Familial Grosleau à l'effet d'installer un dos d'âne sur la rue Sainte-Marie ;

2006-06-174 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte de poser un dos d'âne sur la rue Sainte-Marie (entre le numéro civique 161, rue Sainte-Marie et l'intersection du chemin Sainte-Marie) et autorise une dépense de 540 \$ pour l'achat du matériel nécessaire.

ADOPTÉE

19. Formation - CPTAQ

2006-06-175 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, madame Katy Bacon à participer à la Journée de formation sur la Loi de la Protection du territoire et des activités agricoles qui se tiendra au bureau de la MRC de Maskinongé le 15 juin 2006. La municipalité défraiera les frais de repas ainsi que les frais de déplacement.

ADOPTÉE

Réal Marcotte déclare une possibilité de conflits d'intérêt dans la prochaine question à être prise en compte et quitte son siège à 20 h 19.

20. CPTAQ – Appui à la demande d'exclusion de la MRC de Mékinac

ATTENDU QUE la demande formulée par la M.R.C. de Mékinac porte sur l'extension des périmètres urbains et sur les ensembles déstructurés identifiés au Schéma d'aménagement révisé ;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation porte principalement sur des îlots déstructurés de la zone agricole identifiée au schéma d'aménagement ;

ATTENDU QUE ces îlots représentent généralement des secteurs de faibles superficies, bien délimités dans l'espace et sont déjà occupés majoritairement par des usages non agricoles ;

ATTENDU QUE l'autorisation ici recherchée permettrait de circonscrire ces ensembles dans le but d'assurer la pérennité de la vocation agricole au pourtour de ceux-ci tout en comblant les espaces vacants intercalés entre les lots déjà utilisés, elle allégerait aussi les procédures pour les citoyens ;

ATTENDU QUE le potentiel agricole des lots de ces secteurs ainsi que des lots avoisinants varie de la classe 4 (faible) à la classe 7 (impossible) au classement des sols selon l'inventaire des terres du Canada. Leur potentiel est limité à cause de la présence de sols naturellement peu fertiles et difficiles à améliorer, par une rétention d'eau très limitée et le relief des sols qui apporte une limitation importante à la culture ;

ATTENDU QUE l'importance du morcellement de ces secteurs affecte grandement les possibilités d'utilisation à des fins agricoles ;

ATTENDU QUE ces secteurs sont principalement occupés par des usages résidentiels (8 résidences et 1 chalets), on y retrouve également deux usages de type commercial (bar et excavateur-transport), trois usages publiques

(caserne incendie, garage municipal et station épuration d'eaux usées). Il ne reste que trois terrains vacants dont deux sont peu propices à l'agriculture en raison de la topographie ;

ATTENDU QUE ces secteurs ont aussi fait l'objet de dix-sept demandes d'autorisation à la Commission et que dans onze cas, elle a autorisé principalement l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles ;

ATTENDU QUE le premier secteur du chemin du lac Huron est enclavé au nord, au sud et à l'ouest par un ensemble agricole actif, les lots limitrophes de cet emplacement sont principalement utilisés à des fins de cultures et de pâturages (lots 72 et 75-A) ;

ATTENDU QUE le deuxième secteur du chemin du lac Huron est enclavé au nord, à l'est et au sud-ouest par un ensemble agricole actif. Les lots sont principalement utilisés à des fins de culture de pomme de terres et de céréales (lots 72, 75-A, 76, 77 et 78). Au sud en plus du périmètre urbain on retrouve un autre ensemble agro-forestier (lot 31) ;

ATTENDU QUE les deux secteurs de la rivière Batiscan sont situés dans le prolongement du périmètre urbain ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'exploitation agricole à proximité de ces secteurs et l'autorisation ici recherchée n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'exploitation agricole à proximité de ces secteurs et l'autorisation ici recherchée n'aurait pas d'impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'exploitation agricole à proximité de ces secteurs et l'autorisation ici recherchée n'aurait pas d'impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'exploitation agricole à proximité de ces secteurs et l'autorisation ici recherchée n'aurait pas d'impact négatif sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation visée par la présente est conforme au règlement de zonage de la municipalité et aux mesures de contrôle intérimaire applicables sur le territoire de la Municipalité de Lac-aux-Sables ;

2006-06-176

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Jacques Champagne et il est résolu à l'unanimité des conseillers (4) :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si il était ici au long reproduit.
2. **QUE** le Conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables appuie la M.R.C. de Mékinac dans leurs démarches et représentations auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir de cette dernière, l'extension du périmètre urbain et sur les ensembles déstructurés identifiés au Schéma d'aménagement révisé pour le territoire de la Paroisse de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE

Réal Marcotte reprend son siège à 20 h 21.

21. Appartenance Mauricie – Calendrier historique 2007

2006-06-177 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables achète 25 calendriers historiques d'Appartenance Mauricie pour l'édition 2007 au coût de 10 \$ chacun.

ADOPTÉE

22. Femmes de Mékinac – Demande d'appui financier - Colloque

CONSIDÉRANT la demande de d'appui financier de 50 \$ déposée par Femmes de Mékinac pour la tenue d'un colloque ;

2006-06-178 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde une aide financière de 50 \$ pour la tenue d'un colloque le 3 octobre 2006.

ADOPTÉE

23. Appui à la Municipalité du Canton D'Orford – Parc du Mont-Orford

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité du Canton d'Orford par sa résolution numéro 144-05-2006 ;

2006-06-179 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à la majorité des conseillers (4) que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables donne son appui à la Municipalité du Canton d'Orford et demande au gouvernement du Québec de respecter la loi des parcs ainsi que l'intégrité du parc du Mont-Orford en ne l'amputant pas de son centre et de sa montagne. La présente résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à la Municipalité du Canton d'Orford. Le conseiller Marius St-Amant s'enregistre contre la présente résolution.

ADOPTÉE

24. Dépôt au conseil – Flash MMO / Dispositif de refoulement d'égout – Info-Prévention – Appareils et aires de jeux

2006-06-180 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les membres du conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables reconnaissent avoir reçu une copie du bulletin Flash MMQ Avril 2006 – Vol.2, N° 4, portant sur Dispositif de refoulement d'égout et une copie du bulletin Info-Prévention Avril 2006 – Vol.4, N° 1 portant sur Appareils et aires de jeux.

ADOPTÉE

25. Dépôt au conseil – MMO – Bulletin annuel de la Municipalité de Lac-aux-Sables

2006-06-181

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte le dépôt du Bulletin annuel de la Municipalité de Lac-aux-Sables faisant état du portrait de la municipalité en matière de gestion des risques.

ADOPTÉE

26. Autorisation de signature – Entente pour la fourniture des services d'une ou des ressources locales pour agir comme personne(s) désignée(s) au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi que la main d'œuvre, des équipements et du matériel requis pour la surveillance et l'exécution des travaux dans les cours d'eau municipaux

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6), ci-après cité [la loi] ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence ;

CONSIDÉRANT que l'article 108 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a adopté une Politique relative à la gestion des cours d'eau sous sa juridiction par la résolution numéro 06-05-93 ;

2006-06-182

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise monsieur Jacques Vincent, maire et madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables l'entente ayant pour objet de confier aux municipalités locales diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC de Mékinac et de prévoir les modalités de son application.

ADOPTÉE

27. Varia

27.1 OMH – Approbation des états financiers pour l'année 2005

2006-06-183

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte les états financiers pour l'année 2005 de l'Office municipal d'habitation de Lac-aux-Sables, préparé par la firme Bédard Guilbault.

ADOPTÉE

27.2 Âge d'Or Hervey Jonction – Prêt de la salle HJ

2006-06-184

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise le Club de l'Âge d'or d'Hervey Jonction à utiliser deux (2) fois par année la salle municipale de Hervey Jonction pour leurs activités. Ils devront toutefois aviser le bureau municipal de la date afin de vérifier la disponibilité de la salle.

ADOPTÉE

27.3 Sénat du Canada – Appui Motion pour un Canada sans fumée

CONSIDÉRANT la Motion pour un Canada sans fumée déposée par l'honorable sénateur Mac Harb ;

2006-06-185

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à la majorité des conseillers (4) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables donne son appui au sénateur Harb et demande au gouvernement canadien d'adopter des mesures législatives interdisant toute fumée dans les lieux de travail et les lieux publics fermés qui relèvent de sa compétence et de demander que chaque province qui ne l'a pas encore fait d'adopter des mesures législatives détaillées contre le tabagisme. Le conseiller Jacques Champagne s'enregistre contre la présente résolution.

ADOPTÉE

27.4 Suivi de dossier – Dérogation mineure – 2 chemin de la Truite

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure # 2006-0012 déposée par madame Manon Robidoux et monsieur Sylvain Latendresse et concernant le 2, chemin de la Truite ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2006-04-105 par laquelle le conseil municipal se disait disposé à accepter la demande de dérogation mineure à certaines conditions ;

CONSIDÉRANT le rapport déposé le 5 juin 2006 par madame Katy Bacon, inspecteur en bâtiment et en environnement à l'effet que la première condition, soit le déplacement du bâtiment faisant l'objet de la 6^e dérogation, soit celui situé à moins de 0,27 m a été remplie et la que la deuxième condition, soit le dépôt d'une demande de permis et la réalisation des travaux correctifs du système de traitement des eaux usées afin de le rendre conforme au règlement Q-2, r-8, est en voie de l'être suite à l'émission du permis d'installation septique numéro 2006-111 ;

2006-06-186

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que le

conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de dérogation mineure numéro 2006-0012 déposée par madame Manon Robidoux et monsieur Sylvain Latendresse et concernant le 2, chemin de la Truite. La présente dérogation mineure n'aura aucun effet si les travaux visés par le permis # 2006-111 ne sont pas réalisés en conformité avec ce permis dans un délai de 6 mois de la date d'émission dudit permis.

ADOPTÉE

27.5 Classique annuelle Desjardins

2006-06-187

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables participe à la 5^e édition de la Classique annuelle Desjardins en commanditant un foursome au montant de 240 \$, les conseillers Marius St-Amant, Réal Marcotte, Jacques Champagne et Yvon Bourassa représenteront la municipalité à cette occasion.

ADOPTÉE

27.6 Sable sur la rue Sainte-Marie

Discussion relative au sable mis sur la rue Sainte-Marie durant la saison estivale. Le conseil maintient la décision de la résolution 2004-07-162.

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 52

Fin : 21 h 08

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je soussignée, Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et ou projetées par le conseil municipal.

Nathalie Vallée g.m.a.,
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

28. Levée de l'assemblée

2006-06-188

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que la séance soit levée à 21 h 08.

ADOPTÉE

M. Jacques Vincent
Maire

Mme Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière